

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.			
Tableau 1	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ	6 h 35	4 h 45	5 h 50
Mercuès	6 49	4 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18
Fumel	8 6	2 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée	11 46	4 18	2 49

DE LIBOS A CAHORS.			
Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
PARIS. — Départ	2 h 30	9 h 50	7 h 30
Monsempron Libos — Dép	8 40	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
Cahors. — Arrivée	10 25	5 4	10 47

DE CAHORS A MONTAUBAN			
Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ	4 h 40	10 h 35	5 h 20
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Labbenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 53	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonneuve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

DE MONTAUBAN A CAHORS			
Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
TOULOUSE. — Dép.	5 h »	»	3 h 14
Montauban. — Départ	7 25	10 h 35	4 50
Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Labbenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
Cahors. — Arrivée	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 6 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mars 1886.

L'EXPULSION DES PRINCES

M. Cunéo-d'Ornano. — La proposition qui nous est soumise est essentiellement inconstitutionnelle, et porte atteinte aux principes du droit civil. (Bruit à gauche.)

Avant la Constitution de 1875 il existait en France une déclaration des droits de l'homme dont les principes ne devraient pas être violés par une assemblée démocratique. (Bruit à gauche.)

Cette déclaration proclame que tous les hommes sont égaux en droits; or, c'est à ces droits que l'on se propose de toucher en créant une inégalité pour une classe de citoyens. (Interruptions à gauche.)

C'est au Congrès, par un acte constitutionnel, que les princes ont été frappés d'inéligibilité. Quand on veut frapper les princes dans leur liberté et leurs droits, le pouvoir législatif est à plus forte raison impuissant. (Applaudissements à droite.)

Si la Chambre passe outre, le pays saura qu'elle s'est transformée en assemblée révolutionnaire contre sa propre constitution. (Nouveaux applaudissements; bruit prolongé à gauche.)

M. Maurice Faure. — Je demande la déclaration d'urgence pour les propositions de MM. Rivet et Duché.

L'urgence est déclarée sur les deux propositions. La discussion immédiate est ordonnée.

M. Lefèvre-Pontalis. — Pour donner suite à la proposition de M. Duché, il faut avoir une véritable manie de persécution. (Bruit à gauche.)

C'est par un vote presque unanime que l'Assemblée a rapporté les lois d'exil, depuis que les lois constitutionnelles ont été complétées, en décidant que la révision ne pourrait porter que sur la forme républicaine et en proclamant l'inéligibilité des princes.

Quel est donc le danger que doit conjurer la proposition?

Il ne faut pas faire croire que la République a besoin, pour vivre, d'une loi de sûreté générale.

L'application du code pénal à tous les citoyens, est seule arme honorable dont un gouvernement puisse se servir pour assurer son existence. (Sensation.)

Quand les princes seront expulsés, cesseront-ils de paraître dangereux? Non. C'est alors contre leurs amis qu'on prendra des mesures de proscription; quand on a cette facilité, on ne tarde pas à en prendre l'habitude.

J'espère que la Chambre ne voudra pas entrer dans cette voie, et qu'elle se gardera de faire une politique de combat, quand c'est une politique de pacification que le pays demande. (Applaudissements prolongés.)

M. Ballue. — Les portes de la France ont été rouvertes aux princes par une assemblée aux tendances monarchistes. C'est contre cette décision qu'on se propose de revenir aujourd'hui; et, en cela je suis convaincu qu'on répond au sentiment du pays. (Dénégations sur divers bancs.)

Il y a quatorze ans, M. le comte de Paris allait à Frosdorff, reconnaissant ainsi la royauté du comte de Chambord, et se proclamant implicitement son successeur. Il est vrai qu'aux dernières élections, les candidats conservateurs se contentaient de demander la paix et des réformes économiques.

M. de Cassagnac. — Tout ce que la République ne donne pas! (Rires à droite.)

M. Ballue. — Mais après les élections on a hautement affirmé, à la tribune même, des espérances monarchiques. C'est alors que nous avons déposé notre proposition, parce que nous estimons que le gouvernement n'est pas suffisamment armé.

Nous serons plus énergiques que nos devanciers de 1848, et nous nous souviendrons de la Convention.

Aujourd'hui, la République a besoin de calme pour procéder aux réformes. C'est pour obtenir ce calme que nous présentons la proposition. (Hilarité prolongée à droite.) Le pays ne comprendrait pas que le gouvernement l'écartât dédaigneusement. (Très bien! à l'extrême gauche.)

M. Rivet, rapporteur. — La République n'a pas besoin de mesures de violence pour sauvegarder son existence. (Exclamations à l'extrême gauche; long tumulte.)

Le péril monarchique n'existe pas, et quelques menaces ne suffisent pas pour justifier une mesure

d'exception immédiate. Cette opinion paraît être celle du Sénat. Un conflit entre les deux assemblées sur cette question serait déplorable.

Ma proposition offre un terrain d'entente et permet de faire une manifestation, en donnant un avertissement à qui aurait l'idée de toucher à la République.

M. Keller. — On a dit que le pays demandait l'expulsion des princes. J'espère vous démontrer que cette mesure est contraire à l'honneur et à l'intérêt du pays. (Très bien! à droite.) Le bannissement est la peine la plus terrible qu'on puisse infliger à des hommes qui ont servi leur pays et qui l'aiment passionnément; mais ils seraient les premiers à accepter ce sacrifice, s'il était juste et utile au bonheur de la France. (Sensation prolongée.) Ce serait contraire à la justice de condamner des accusés sans les entendre, et votre mesure serait la confusion du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif.

L'un de vous, M. Léon Renault, s'est élevé contre cette mesure. Croyez-vous qu'elle présente pour la majorité un intérêt politique? (A gauche: oui! oui!) Les proscriptions sont le privilège de gouvernements faibles, à leur naissance ou à leur déclin; mais la République existe depuis quinze ans. Jamais le pays n'a fait à un gouvernement un aussi long crédit. (Rires.)

La pensée de l'expulsion se fit jour après la mort de M. Gambetta, qui y était opposé.

L'effroi de la monarchie s'empara du parti républicain; toutefois, on se contenta de les mettre hors de l'armée et du parlement. Ce sentiment se manifesta après les dernières élections; mais le danger n'est pas là, et ce n'est pas par des excitations malsaines que vous améliorerez le sort des ouvriers. (Applaudissements à droite.)

Nous vous montrons un péril véritable et vous répondez par un péril imaginaire. (Très bien! très bien!)

Si on n'arrête pas la misère, on ira à la guerre sociale, qui nous conduira elle-même à la monarchie, sous la forme la plus dure, la dictature militaire.

Si vous continuez votre politique, le peuple recherchera peut-être jusqu'à l'extrême gauche un homme; mais s'il ne le trouve pas, il reviendra vers la droite. Il se demandera si un souverain uni-

que ne servirait pas mieux ses intérêts que ses 800 souverains d'aujourd'hui. (Violentes interruptions à gauche.)

Le vote de l'expulsion des princes serait un acte de colère et de faiblesse; ce serait dire au pays que le parti républicain a peur et qu'il n'est pas à la hauteur de sa mission. (Applaudissements à droite.)

M. le président du conseil. — Le gouvernement a décidé de se rallier à la proposition Rivet. Ce n'est pas qu'il répudie la pensée qui a inspiré la proposition d'expulsion. (Interruptions.) Nous n'attendrons pas pour agir l'heure du danger. (Bruit à gauche.) Pourquoi protester? Nous avons conscience de notre devoir, et nous saurons le remplir. Ce n'est pas une loi qu'on nous propose, c'est un empiètement sur le pouvoir exécutif. (Tumulte à gauche.)

Jusqu'à ce jour, les personnes contre lesquelles les lois d'expulsion étaient portées étaient hors du territoire; et l'on ne faisait que régulariser une situation de fait. Je ne puis, d'ailleurs admettre que la présence des princes constitue un danger. L'histoire dit que ceux qui bénéficient de la révolution sont à l'étranger quand elle éclate.

M. Clémenceau. — C'est une erreur.

M. le président du conseil. — J'entends que les princes étaient en exil quand la chute du gouvernement s'est préparée. (Protestations à gauche.) Si le danger est permanent, comment a-t-on attendu jusqu'ici pour déposer la proposition? Cette proposition était-elle attendue? N'a-t-elle pas produit un sentiment de surprise et même de blâme? (Interruptions incessantes à l'extrême gauche.)

La question a été soulevée au moment où le suffrage universel s'est affirmé de nouveau dans le sens républicain. Eh bien! le moment est mal choisi pour donner des signes de crainte.

Le gouvernement ne saurait être à la remorque de l'initiative parlementaire. (Tumulte à gauche.) Nous traversons une période qui appelle toute l'attention des pouvoirs publics. Il y a une crise économique profonde, et une telle mesure ne saurait ramener la confiance.

La République est à un âge critique! (Longue hilarité.) Le pays doit attendre que des circonstances nouvelles appellent des mesures d'exception. Le gouvernement sera le premier à les demander, quand sa vigilance les jugera nécessaires.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

44

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XXVIII

PEINTURE DE MŒURS

Surtout quand cette invraisemblance et cette audace sont si belles qu'il est difficile même de les soupçonner. Le commodore Noir, avant de risquer la vie de ses hommes, voulait juger par lui-même si ce hardi enlèvement avait une chance de succès. C'est pourquoi il venait à Washington accompagné du seul Saint-Denis.

La ville était éfarée; et il y avait eu le jour même une importante séance au congrès, et les citoyens de la grande République se communiquaient leurs impressions au sujet de la journée parlementaire avec une vivacité un peu en dehors des habitudes américaines. Les deux marins entrèrent dans le Bar-room d'Astor-House, l'un des principaux hôtels de Washington. L'assemblée était nombreuse. Les uns étaient debout, les autres assis; celui-ci couché sur un divan de cuir appuyait ses jambes sur la traditionnelle barre de fer, et s'appliquait à faire passer son jet de salive à égale distance entre ses deux pieds, se touchant par les talons, et par le haut s'écartant comme un triangle à sa base. Naturellement ce

jet de salive était imprégné de jus de tabac, car ce Yankee n'aurait pas été un vrai Yankee s'il n'avait pas maché une chique volumineuse. Tous ils avaient le chapeau sur la tête. Le vêtement général était ce manteau à ailes connu en France sous le nom de mac-ferlane.

Le commandant du *Simoun* et son second s'assirent à une table de marbre et se firent apporter un broc de porter et une bouteille de whiskey. Pour ne pas être remarqué dans un lieu public, il faut faire comme tout le monde. Tous les deux prêtaient l'oreille attentivement. Toutes les conversations faisaient un tel brouhaha qu'il était difficile, sinon impossible de distinguer le sujet d'une pareille animation. Mais les mots de « rebelles », de « Français » et de « bandits » étaient répétés souvent et s'échappaient de toutes les lèvres avec une intonation de colère.

Saint-Denis et son chef écoutaient avec l'attention la plus soutenue. Un vague pressentiment leur venait, que cette agitation ne devait pas leur être étrangère. Pourtant ils résolurent d'approfondir leur doute avant de le laisser être une certitude. Les phrases s'échangeaient d'un bout à l'autre du Bar-room; et le national *all right* éclatait naturellement.

On n'a jamais écrit toute la vérité sur les États-Unis. Nos lecteurs ne s'étonneront donc pas si nous voulons leur donner une peinture de mœurs à l'aide d'une curiosité grammaticale.

All right (prononcez : *alle naïte*) n'a pas, en langue française, de traduction réelle. Mot à mot, cela veut dire : tout bien, tout droit. Mais les acceptions sont innombrables. Beaumarchais prétendait que *Goddam* était le fond de la langue

anglaise. Pour les États-Unis on pourrait en dire autant de : *All right*. Vous en jugerez par les aperçus suivants :

UN COCHER. — Où faut-il aller.
— All right! (tout droit).
— Faut-il m'arrêter?
— All right! (marchez toujours).
— Cher ami, une mauvaise nouvelle : mon père est mort hier matin.
— Oh! all right! (quel malheur)!

Cher ami, une bonne nouvelle : je me marie demain matin.
— Ah! ah! all right! (quel bonheur)!
— J'ai faim! all right. — Madame je vous aime! all right. — Je vous déteste! all right! — All right toujours, partout. Ces deux mots signifient tout, parlent de tout et répondent à tout.

Pour un étranger ils seraient donc restés intelligibles. Mais le commodore Noir et le lieutenant Saint-Denis connaissaient trop bien leur langue américaine pour ne pas comprendre à la prononciation, ce que voulaient dire ceux qui les disaient.

Tout à coup, un gentleman arriva. Il tenait à la main un large placard d'imprimerie. Écartant sans façon de la main ceux qui encombraient le milieu du Bar-room, il se dirigea vers le fond de la taverne et monta sur un des divans de cuir.

— Mes chers concitoyens!... s'écria-t-il d'une voix retentissante.

On se tut comme par enchantement. Le Yankee est toujours prêt à écouter celui qui veut prononcer un discours, quitte à le huer s'il n'est pas intéressant. C'est de toute justice!

— Mes chers concitoyens!... il y a eu aujourd'hui séance grave au congrès. Nous sommes tous dans l'attente pour savoir ce qu'il s'est dit dans cette mémorable journée. Les feuilles publiques ne paraissent qu'à onze heures, j'ai été aux bureaux du *Morning Star* et j'ai acheté, moyennant trois cent dollars, le compte rendu de la discussion.

Le Yankee agita le papier imprimé qu'il tenait à la main. De formidables applaudissements lui répondirent. Le public était content de l'orateur.

— Vous me connaissez, continua celui-ci. Je me nomme Camille Stern, et je vaudrais douze mille dollars de rente.

— Oui. Parlez.

— Eh bien, réunissez-vous, et faites-moi tous ensemble une somme de six cents dollars, moyennant laquelle je vous donnerai lecture du compte rendu deux heures avant les gazettes.

Chez nous, on aurait jeté à la porte celui qui eût proposé une pareille chose. Mais l'Américain a le génie et en même temps le respect des choses du commerce. Au lieu de huer l'orateur, on se réunir par groupes compactes, et enfin le résultat de la délibération fut qu'on payerait au citoyen Camille Stern la somme de six cents dollars. Celui-ci venait donc de gagner cinquante pour cent à cette petite opération. Chacune des personnes présentes avait payé sa part de la somme.

L'orateur la prit et alla gravement la compter sur une table. Alors un autre Yankee monta à son tour sur le banc de cuir et réclama le silence.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

REJET DES DEUX PROPOSITIONS

L'article unique de la proposition Duché, tendant à l'expulsion immédiate des membres des familles ayant régné en France, est repoussé par 345 voix contre 195.

La proposition Rivet ayant pour but d'éclaircir, de confirmer et d'établir d'une façon indiscutable le droit du gouvernement vis-à-vis des familles ayant régné sur la France, et de mettre entre les mains du pouvoir exécutif une arme dont il a la facilité de se servir s'il est nécessaire, est repoussée par 333 voix contre 188.

M. de Lanesan propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans l'énergie et la vigilance du gouvernement et convaincue qu'il prendra contre les membres des familles qui ont régné sur la France les mesures nécessaires dans l'intérêt supérieur de la République, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, qui est accepté par le gouvernement, est voté par 353 voix contre 112. (Applaudissements.)

La prochaine séance est fixée au jeudi 11 mars. M. Camélinat interpellera ce jour-là le gouvernement sur les événements de Decazeville.

Informations

La plupart des journaux approuvent le vote de la Chambre contre l'expulsion des princes.

La presse monarchiste toute entière est satisfaite.

Les journaux ministériels disent que la majorité se trouvant dégagée de toute préoccupation étrangère, peut aborder maintenant les questions d'affaires. Mais le vote de l'ordre du jour Lanesan ne doit pas rester une vaine démonstration.

La presse radicale dit que la journée a été mauvaise pour la République, parce qu'elle a divisé les républicains.

Le Journal des Débats. — La droite et les ministériels ont rejeté ensemble la proposition Duché, contre les radicaux : la droite et les radicaux ont rejeté l'ensemble de la proposition Rivet, contre les ministériels : les radicaux et les ministériels ont adopté ensemble l'ordre du jour de Lanesan contre la droite. C'est ce que les algébristes appelleraient une solution élégante ; c'est ce que les politiques appellent le gâchis.

A DECAZEVILLE

Decazeville, 4 mars.

On vient d'arrêter deux mineurs, nommés Henri Lafon et Clerc, inculpés d'avoir au grand criblage, proféré des menaces contre les autres ouvriers qui continuaient à travailler.

La société des houillères de l'Aveyron communique aux journaux la dépêche suivante que nous reproduisons à titre de document :

« Decazeville, 4 mars

« Il est absolument faux qu'aucun soldat du génie ait été envoyé dans les mines pour garder les barrages contre les feux. Ce service n'a pas cessé depuis l'arrêt des travaux, d'être assuré par le personnel de la Compagnie. »

— La Compagnie embauche des ouvriers sans travail du Gua et de Cransac.

A Decazeville. — La Compagnie a envoyé la circulaire suivante à tous les industriels et commerçants qui lui ont fait des commandes :

Paris, 1^{er} mars.

Nous avons le regret de vous informer qu'une grève générale venant d'éclater à Decazeville, l'exécution des commandes se trouve suspendue. Nous ne pouvons prévoir la durée de l'arrêt des travaux, mais, dès leur reprise, nous nous empresserons de vous livrer vos commandes, à moins d'avis contraire de votre part.

L'Administrateur, Jules GASTAMBEDE.

Paris, 4 mars.

Les administrateurs de la Compagnie ont déclaré qu'ils persistaient à maintenir les décisions prises.

Decazeville, 5 mars.

L'enquête sur le meurtre de M. Watrin serait dit-on, reprise. Plusieurs des ouvriers, qui ont été condamnés en police correctionnelle, passeraient en cour d'assises.

Paris, 4 mars.

On s'entretient beaucoup, dans les milieux politiques, des événements de Decazeville. L'avis général est que la situation est des plus graves. Le gouvernement ne se fait d'ailleurs point illusion.

Le Progrès libéral de Toulouse publie ces lignes bien sensées :

L'industrie minière subit en ce moment, dans le sud-ouest de la France, une crise terrible. C'est le moment où il importerait, de tous côtés, d'user de ménagements, de précautions, de moyens termes pour empêcher l'adoption de mesures violentes, pour permettre de gagner du temps, d'attendre des jours meilleurs, pour ne pas favoriser d'une façon peut-être irréparable, la concurrence étrangère qui guette l'extinction de nos fourneaux. Nos illustres politiques du parti prétendu ouvrier, choisissent tout juste cette heure

psychologique pour aller porter des excitations incendiaires dans le milieu le plus inflammable et pour exploiter d'une manière odieuse le privilège de l'inviolabilité parlementaire, qui devient, ainsi comprise, la plus outrageante des absurdités.

Il nous est malaisé de garder notre sérieux, quand nous voyons aujourd'hui les Philintes qui ont aidé à introduire au Parlement les apôtres de la guerre civile, Camélinat, Basly et autres, prendre un air consterné en s'apercevant que ces apôtres font tout ce qui concerne leur état. Au moins, puisqu'ils ont contribué à leur donner ce mandat, devraient-ils prendre leur parti de l'événement avec une plus vaillante philosophie et ne pas se lamenter misérablement sur les scandales dont ils sont en partie responsables.

Nous l'avons dit depuis longtemps : nous ne voyons que la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne qui puissent gagner sérieusement à ce progrès-là.

La Patrie dit qu'un arrêt d'expulsion contre un Allemand et deux Belges a été signé ce matin par le ministre de l'intérieur. Ces étrangers étaient à Decazeville.

On lit dans le Journal des Débats :

« Les nouvelles reçues ce matin de Decazeville faisaient espérer que le travail reprendrait aujourd'hui. »

« Mais un dépêche que nous venons de recevoir nous annonce que l'intervention de M. Basly a empêché les ouvriers de se remettre au travail. »

Le journal Paris annonce que les ouvriers de l'usine Ham, de Saint-Quentin, ont décidé de se mettre en grève. Un grand nombre ont quitté la fabrique ce matin.

On craint qu'à la rentrée de ce soir, la grève ne soit générale.

Les mines incendiées.

Depuis que les mineurs de Decazeville ont quitté les galeries, les télégrammes ne cessent pas de nous dire que la Compagnie « redoute la propagation de l'incendie dans la mine, que les précautions sont prises pour l'entretien des barrages ». Que sont donc ces barrages qu'on a un si grand intérêt à entretenir ? Certainement, sont des personnes dans le public, il y en a quatre-vingt-dix-neuf au moins qui le savent pas. Ces barrages sont des murs en maçonnerie d'une épaisseur de un mètre et demi ou de deux mètres, qui séparent la partie incendiée de la mine de la partie exploitable.

Le feu dans la mine « prend tout seul », comme on dit vulgairement. Il résulte du contact des sulfures de fer et de l'oxygène. Tout mineur qui allumerait l'incendie serait infailliblement la première victime de son acte criminel.

Le sulfure de fer existe dans la houille en assez grande quantité. Il s'oxyde par la fermentation et finit par dégager une chaleur gênante pour les travailleurs de la mine. Quand on constate dans une galerie une température trop élevée, c'est que cette galerie a été ouverte dans une portion de la mine où la houille est plus mélangée de sulfure de fer. Alors il faut redoubler de précautions. Souvent même les ingénieurs abandonnent l'exploitation trop dangereuse de la galerie menacée d'incendie. Les ouvriers s'en retirent. On l'isole. On ferme tous les orifices par où l'air peut y pénétrer.

Malheureusement on ne prévoit pas toujours à l'avance le danger d'incendie. Ce danger éclate souvent avec soudaineté. Il surprend les ouvriers et les ingénieurs. Telle galerie qu'on avait laissée en bon état apparent le soir est retrouvée en combustion le matin. Le feu dévore la houille ; il se propage de couche en couche, de bloc en bloc. Il faut immédiatement lui faire sa part. A une distance variable de cinquante, cent, deux cents mètres même, on élève le mur de maçonnerie qui doit empêcher l'incendie d'envahir toute la mine. Les hommes qui travaillent à la construction du mur ne peuvent porter aucun vêtement, tant la chaleur est intense. Il en est de même de ceux qui « entretiennent le barrage ». Il faut, pour la conserver en bon état, des soins et une restauration de chaque jour. Sous l'action de la chaleur, par le contre-coup des éboulements de terre et de roche qui se produisent dans la partie incendiée, il se fait des craquellements dans la maçonnerie. Le feu ronge le mur. Il faut constamment boucher les fissures, lui rendre du côté de la mine exploitée ce que du côté de l'incendie il a perdu en épaisseur et en solidité.

Entre le mineur et le feu, c'est une lutte de tous les instants. L'ouvrier disputé pied à pied sa galerie au feu. Si le barrage cesse d'être entretenu, il peut s'écrouler et le feu envahir toute la mine.

Ce danger est plus grand à Decazeville que dans toutes les autres houillères, parce que les houilles y sont plus mélangées de sulfures de fer. Le déchet, qui n'est que de 3 ou 4 0/0 dans les matières extraites des mines du Pas-de-Calais,

est de 19 ou 20 0/0 dans les extractions de Decazeville.

Depuis des siècles, le feu dévore les charbons dans le sol aveyronnais. Quand la Société d'exploitation, fut fondée, elle envoya à Decazeville une mission d'ingénieurs.

Ces experts constatèrent la présence du feu à moins d'un mètre du sol, sur une longue colline. Il y avait là un brasier long de plus d'un kilomètre et aussi développé en hauteur et en profondeur.

Avant de commencer les travaux dans la houillère, il fallut établir les « barrages », dont vous comprenez maintenant l'importance.

(XIX^e Siècle). HENRY CROIXVET.

En Espagne. — Les chefs carlistes parcouraient depuis quelque temps les provinces du nord, sondant, par ordre du prétendant, les dispositions de la population. On dit qu'ils rencontrent un accueil peu sympathique.

L'incident de la Bourse. — On lit dans le Temps :

Un incident dramatique est survenu aujourd'hui à la Bourse. Quelques instants après le coup de cloche qui indique la clôture de la Bourse, un individu d'un certain âge, embusqué à la première fenêtre du bureau télégraphique, a tiré trois coups de revolver, en dirigeant l'arme vers la coulisse de la Rente, où il y avait en ce moment un grand nombre de personnes. Par le plus heureux des hasards, personne n'a été atteint.

Mais l'individu a ensuite jeté, dans l'intérieur de la Bourse une bouteille pleine de liquide, qui est tombée près de la corbeille du comptant et qui s'est brisée en mille morceaux.

L'auteur de ces deux attentats a été conduit au commissariat de la Bourse, où il a subi un premier interrogatoire.

Tirages d'obligations. — Il a été procédé, aujourd'hui, au Crédit Foncier, aux tirages suivants :

Obligations foncières 1879. — Les numéros 1,116,679 et 1,626,961 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 212,126 gagne 25,000 fr.

Les numéros 614,722 et 716,992 chacun 40,000 francs.

Les numéros 318,124, 1,509,887, 1,346,017, 1,461,396, 1,574,488 chacun 5,000 fr.

Les 90 autres numéros gagnent chacun 1,000 fr. Obligations foncières 1885. — Le numéro 388,836 gagne 100,000 fr.

Le numéro 688,311 gagne 25,000 fr.

Les numéros 6,998, 39,046, 283,543, 420,547, 824,333, 882,260 gagnent chacun 5,000 fr.

Les 45 autres gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nouvelles militaires. — Le ministre de la guerre vient de décider que les conseils de révision procéderaient à leurs opérations du 29 mars au 19 juin.

Les tribulations d'un planteur. — Nous recevons la lettre suivante qui nous paraît contenir de justes doléances :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai passé mon tabac ce matin, je viens d'en toucher le prix, et il faut que je vous dise par quelles épreuves l'administration nous fait acheter le peu d'argent qu'elle veut bien nous octroyer.

Ce n'est pas que je me plains du personnel, qui remplit ses fonctions avec toute la complaisance possible. Mais quelle installation, bon Dieu !

Les mandats sont distribués vers deux heures, dans une salle qui n'est pas belle, c'est vrai, mais où on est à couvert et où on n'étouffe pas ; par conséquent, rien à dire.

Le mandat reçu, on se dirige tout naturellement vers le bureau où on doit toucher l'argent, situé cours de la Chartreuse. Là il faut faire le pied de grue pendant une bonne heure ; et savez-vous dans quelle salle d'attente ? En plein air, tout simplement. Et, comme dit la chanson :

Ça va bien quand il fait beau, Mais quand il tombe de la pluie On est trempé jusqu'aux os.

Et cela n'est pas rare en cette saison. Voyez-vous d'ici une centaine de malheureux planteurs grelottant sous l'averse ? Quelques-uns essayant de plaisanter, la plupart s'indignent, tous attachent des regards anxieux sur la porte du bureau, muette et inexorable comme le destin.

Elle s'ouvre enfin, cette bienheureuse porte. Vous croyez que c'est fini ? Eh bien, pas du tout ; c'est le plus dur qui reste à avaler.

Vous entrez dans un corridor voûté, étroit et obscur, dont le pavé est défoncé en maint endroit. La foule s'y précipite néanmoins avec bonheur, car c'est déjà quelque chose que de changer de supplice ; mais la séance ne commence pas encore de sitôt, et on doit préalablement contempler un guichet fermé, pendant vingt minutes environ. Tout-à-l'heure vous geliez en plein air ; ici vous étouffez,

pressé, broyé, asphyxié au milieu de la foule odorante renfermée dans cette basse-fosse, sans air et sans jour. Et lorsque enfin le guichet se décide à s'ouvrir, pour comble de bonheur, on appelle les planteurs par ordre de numéros. Comme, bien entendu, ils ne sont pas rangés dans ce même ordre, c'est, à chaque fois, une bousculade homérique.

Si on n'est pas étouffé dans cette bagarre et qu'on ait réussi à toucher son argent, c'est un autre problème à résoudre que de sortir de là. Pour moi, j'en ai rapporté tous mes membres intacts, mais je ne jurerais pas qu'il en fût de même de tous mes compagnons d'infortune.

Sérieusement, comment ose-t-on traiter le public avec un tel sans-gêne ?

Ne pourrait-on faire attendre les planteurs dans une salle modeste, mais propre et assez grande, comme cela avait lieu jusqu'à présent ? En coûterait-il beaucoup pour offrir aux gens fatigués quelques bancs de bois blanc ? C'est une dépense que l'administration pourrait bien, ce me semble, prélever sur les nombreux millions que lui rapporte son monopole. Si à ces bienfaits on ajoutait une barrière pour éviter les bousculades au guichet et si on adoptait l'usage bien naturel de payer chacun lorsqu'il se présente, quel que soit son numéro, tout serait pour le mieux.

Ce sont des vœux trop raisonnables, je le crains, pour qu'on les prenne en considération.

Recevez, etc. X.

Chemin de fer de Paris à Orléans.

Remplacement des feuilles de coupons des Obligations de l'Emprunt 3 0/0.

Afin d'éviter, en juillet prochain, tout retard dans le paiement des intérêts des obligations de l'emprunt 3 0/0 de la série numérotée de 1 à 3,150,000, dont les feuilles de coupons sont entièrement épuisées, les porteurs de ces titres sont instamment priés d'en opérer le dépôt, au Service Central (Caisse des Titres), rue de Londres, 8.

Le nombre des obligations, dont les coupons sont à renouveler, étant fort considérable, il est indispensable que ces titres soient présentés à la Compagnie, avant les deux derniers mois, qui précèdent l'échéance de juillet prochain.

Les porteurs des obligations de la série ci-dessus indiquée sont prévenus que ces titres doivent être munis de leurs feuilles de coupons, pour être sans difficultés négociés à la Bourse.

Paris, le 11 février 1886.

Pour le Directeur de la Cie.

Le Sous-Directeur,

CAZAVAN.

Concours musical. — La ville de Bergerac organise, pour les 11 et 12 juillet prochain, un grand concours musical auquel sont convoqués les Sociétés musicales.

Suicide. — Un jeune homme de vingt-six ans, le nommé H. de L... de Gourdon, s'est pendu dans la grange de son père. Des chagrins d'ordre intime seraient dit-on, la cause de ce suicide.

Suicide d'un lycéen. — Un élève du Lycée de Bordeaux, sur le point d'achever ses études, s'est donné la mort sur le banc même de sa classe, en avalant, dans un moment de délire d'affolement, un poison terrible et impitoyable : du cyanure de potassium.

Théâtre. — La direction du théâtre du Capitole de Toulouse est vacante. Le cahier des charges est déposé à la mairie de Toulouse.

La subvention accordée est de 150,000 fr. pour huit mois d'opéra. Le cautionnement est de 30,000.

La maison d'arrêt d'Ussel a été, cette semaine, le théâtre d'un événement dramatique.

Pérol avait outragé grossièrement le commissaire de police, et le garde-champêtre ayant voulu intervenir, il lui a violemment tiré la barbe. Avec l'aide de la gendarmerie, cet individu a été arrêté. Il a été mis en cellule, après avoir été fouillé ; mais comme il s'était débattu, la perquisition n'avait pu être minutieuse et des allumettes étaient restées dans sa poche. Il s'en est servi pour mettre le feu à sa pailasse ; le feu s'est immédiatement communiqué à toute la literie.

La fumée et les flammes qui sortaient par la fenêtre ont été aperçues par le gardien ; on est monté aussitôt et on a trouvé, près de la porte, Pérol qui était déjà asphyxié. On a été bientôt maître du feu.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samédi 6 mars 1886.

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Dimanche gras 7 mars.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

PETITE CORRESPONDANCE

M. R. J. — La loi n'exigeant pas que les témoins produits aux actes de l'état civil soient français, nous pensons comme vous qu'un étranger, même celui qui n'a pas été autorisé à résider en France, peut être témoin.
 M. A. F. — Vous devez, à peine de rejet de votre réclamation, présenter la quittance des termes échus avant la décision du Conseil de Préfecture.
 M. R. P. — Votre père devra se présenter devant le Conseil de révision.

Revue Agricole

Nos agriculteurs ne liront pas, sans intérêt et aussi sans préoccupation, dans les détails suivants sur la culture du blé dans les Indes :
 « En ce moment, la moisson commence dans ce vaste pays, elle sera terminée, dans quelques semaines, des navires attendent prêts à entrer en charge et en Angleterre des « blés nouveaux de 1886 » alors que les froments dans ces deux pays n'auront encore que quelques décimètres au-dessus de terre.
 « Le gouvernement anglais vient de publier une note sur le résultat probable donné par la récolte actuelle ; ce résultat est considéré comme devant être excellent.
 « Le développement de la culture du blé dans l'Inde ne date que de quelques années et n'a été encouragé par l'Angleterre qu'à la suite du renchérissement des blés américains.
 « Les importations de blés de l'Inde en Europe ont suivi la progression suivante :
 En 1878-79 1,950,000 boisseaux
 En 1879-80 4,098,000
 1880-81 13,896,000
 1880-82 27,078,000
 On croit que dans quelques années l'Inde pourra exporter plus de trois cent millions de boisseaux de blé. »

La foire qui se tient annuellement à Roquecor (Tarn-et-Garonne), le 25 février, a été, cette année, très belle. Les marchandises de toute sorte affloient en grande quantité. Sur le champ de foire, on comptait plus de mille paires de bœufs ou vaches et, parmi les bœufs, figuraient, en grand nombre, des attelages de prix. Jamais on n'avait vu, à Roquecor, autant de moutons ou brebis ; jamais une pareille foule de marchands étalagistes.
 Les transactions ont été nombreuses ; de l'aveu de tout le monde, il n'y a pas eu de foire, dans les environs, où les prix aient été mieux tenus, surtout en ce qui concerne les bêtes à cornes. Les beaux attelages se vendaient couramment de onze à douze cents francs. Le cours des bêtes à laine a été un peu bas, mais il en est de même partout, et il serait bien à désirer, dans l'intérêt des cultivateurs, qu'il pût devenir plus rémunérateur. Les cochons gras ont été livrés au prix de 53 à 54 francs le quintal.

Panique. — Lundi, à une heure et demie, le champ de foire des bœufs, à Saintes, a failli être le théâtre de scènes analogues à celles qui ont eu lieu le 22 et le 27 février à Aubay et à Beauvoir.
 Une quinzaine de bœufs, échappant à leurs gardiens, se sont enfoncés et ont parcouru le champ de foire ; on instant la panique a été grande, mais les gardiens des autres bœufs ayant réussi à les maintenir, on en a été quitte pour quelques contusions et une vive alerte. Plusieurs ont eu leurs barreaux renversés.
 A peine les fermiers et marchands étaient-ils remis de cette panique, qu'une seconde alerte se produisit ; arrêtée dès le début, il n'y a eu aucun accident.

Honnêteté allemande. — Nos nationaux qui habitent les colonies seront prévenus maintenant : les eaux-de-vie allemandes qu'on leur sert sont frelatées. Un député de Hambourg, M. Wödmann, en a fait cyniquement l'aveu en plein Parlement allemand : « Je n'expédie, a-t-il dit, dans nos colonies d'Afrique, que mes plus fines qualités de rhum ; je n'introduis de mauvaises eaux-de-vie que sur les territoires placés sous le protectorat français, surtout au Sénégal et au Congo. » Et sait-on, dit le *Moniteur vinicole*, quel est le mélange dont l'Allemagne inonde non-seulement nos colonies, mais aussi la métropole ? De l'eau-de-vie de pommes de terre dans laquelle on ajoute par barrique 125 grammes d'une composition formée d'huile de ricin attaquée par l'acide nitrique, éthérisée ensuite avec un mélange d'alcool méthylique, éthylique, amylique. Empoisonner un peuple pour en venir à bout, voilà jusqu'au point le patriotisme allemand !
 (Gazette du Village.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 février au 6 mars 1886.
Naissances.
 Nozières, Emile, rue Mascoutou, 12.
 Marabelle, Pierre, place St-Laurent, 2.
 Guiral, Jean, rue Nationale, 44.
 Gauthié, Jeanne, à St Georges.
 Hermet, Marc, rue Feydel, 13.
 Irondelle, Jules, (naturel), rue des 3 Baudous, 14.
 Thomazou, Edouard, rue des Badernes, 10.
 Laborie, Marie, rue St-James, 6.
 Conquet, Jeanne, rue Labarre, 65.
 Vincent, Emilie, rue Mascoutou, 39.
Mariages.
 Fernandès, Pierre, et Deltheil, Marie.
 Depeyre, Frédéric, et Teulet, Marie.
Décès.
 Neulat, Catherine, s. p., 80 ans, imp. St-Laurent.
 Filsac, Edouard, cuisinier, 32 ans, boul. Gambet.
 Momméja, Blaise, cultiv. 85 ans rue Lacalprenède.
 Gauthié, Jules, 4 ans, à St-Georges.
 Miquel, Victor, employé, 73 ans, célib. (hospice).
 Jouclas, Marie, s. p., 29 ans, célib. rue J. Vidal.
 Levade, Marie, s. p., 18 ans, célib. gr. Chartreuse.
 Pignères, Jean, typographe, 42 ans, place Gallemard, 2.
 Bourthoumiéux, Marie, s. p., 88 ans, célibataire, rue Daurade, 9.
 Farges, Pierre, négociant, 41 ans, avenue de la Gare, 6.
 Dignat, Bertrand, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, (hospice).
 Mignot, Marie, s. p., 74 ans, au Payrat.

Bibliographie

Eléments d'Histoire de France
 (Premier Fascicule), par M. EMILE PERRIN.
 Ils étaient bien heureux — ou bien malheureux — les élèves d'autrefois. Leurs livres d'histoire étaient de sèches nomenclatures de faits et de dates. On y apprenait, en bâillant d'ennui, les dates extrêmes du règne de Pharamond et de Clodion et on n'oubliait pas la célèbre bataille de Brenneville. Par contre, pas de critique, encore moins d'idées générales, rien que des faits, des batailles, des traités. Le *Précis d'Histoire moderne* de MICHELET, seul, faisait exception à la monotonie fatigante de ces traités, tous les mêmes. On y trouvait des idées neuves, des vues profondes du style ; aussi n'eut-il guère jamais de succès, surtout chez les historiens — j'entends les professeurs d'histoire du temps.
 Les méthodes sont changées aujourd'hui, et c'est ce que nous constatons au sujet d'un livre nouveau, destiné aux écoles pourtant, et dont le premier fascicule a paru il y a peu de temps. Il conduit notre histoire des origines à Charlemagne, et n'a pas moins de 300 pages.
 Faut-il dire qu'il est au courant des découvertes les plus récentes ? Dans un choix où se montre le parfait ecclésiaste de M. Perrin, Aug. Thierry coudoie Henri Martin et Michelet dans les récits très nettement menés de la civilisation mérovingienne. L'auteur est revenu aux sources et a réussi à écrire un tableau fort neuf, fort nourri de faits et fort intéressant de cette histoire si confuse, et qui est pour tant d'autres une bouteille à l'encre. Egalement distant des *romantistes*, tels que Fustel de Coulanges et des *germanistes*, tels que l'ancien constituant Buchez, il a su peut-être trouver le juste milieu et la vérité sur la complexité de nos origines. Non moins intéressante, non moins bien conduite et non moins personnelle est son histoire lumineuse des Carolingiens, sur la décadence desquels il ferme son premier fascicule.
 Mais il nous faut insister sur un autre point qui nous est tout spécialement cher. M. Perrin a compris qu'il n'y avait pas de bonne histoire sans bonne archéologie, et il a, à la fin de la première partie de son œuvre, quelques pages fort nettes sur l'architecture de cette époque et en général celle de la période romane. Nous avons, là-dessus et surtout sur la lente transformation de l'art roman en art ogival, des théories personnelles — ou à peu près — et que nous nous réservons d'exposer un jour. M. Perrin nous a tout l'air d'être de notre avis et de ne pas croire que l'art ogival soit né tout d'un coup de la cervelle d'un admirateur des forêts germaniques, mais qu'on peut en voir le premier germe dans l'art roman lui-même, la voûte à berceau, puis la voûte en arc. L'art ogival nous paraît être tout entier déjà dans les églises romanes du x^e siècle... Mais c'est une digression qui mérite d'être plus amplement traitée et ailleurs qu'en fin d'étude bibliographique.
 Il nous faut donc conclure en félicitant M. Perrin de son heureuse idée d'avoir mêlé l'archéologie et son histoire à une Histoire sérieuse, et redire que nos jeunes élèves sont bien heureux qu'on fasse pour eux de si bons livres.
 O. GOURDIN.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 27 février 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Le bal de l'Opéra ; Les troubles de Londres ; « Le fils du Gaulois, » tableau de M. Ed. Fournier ; Le commandant Mattei. — Revus anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : Le bal de l'Opéra. — Les émeutes de Londres. — « Trente ans de Paris ». — « Le fils du Gaulois, » tableau de M. Ed. Fournier. — Le voyage du commandant Mattei au Niger et au Bénoué. — « Le Clairon ». — Echees. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 28 février 1886. — A. Leroy : Le Modèle. — André Theuriot : Tante Aurélie. — Hector Malot : Le Lieutenant Bonnet (suite). — Ernest d'Hervilly : La Grenouille de Madame Ernest. — G. Macé : Mon

premier cri... (suite). — Jules Claretie : Le Train 17 (suite). — Xavier de Montépin : Jean Vaubaron (suite). — Constant Guéroult : Les Dames de Chamblas (fin). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Abonnements d'essai : 1 mois, 1 fr. 50 en timbres poste. — Sommaire du N^o 881, du 27 février 1886 : H. Sagnier. Chronique agricole. — Vacher. Concours de Moulins. — De la Tré-honnais. Un palliatif de la crise agricole. — Gaugiran. Délivrance des pins sylvestres en Sologne. — Solomon. Concours de Nevers. — Thomas. La pisciculture au Lézardeau. — Concours général de Paris, liste des prix. — Schribaux. La vente des semences sur garantie et les syndicats. — G. Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boite aux lettres. — Gravures noires : Concours général de Paris (1 fig.).

LA NATURE, Sommaire du 27 février 1886. — J. Jamin. — Les parfums artificiels des confiseurs et des liquoristes. — Les fusils à répétition : Lieutenant-colonel Hennebert. — Lettres d'Amérique (suite) : Albert Tissandier. — Explosions de poussières charbonneuses. — Le climomètre : J.-A. B. — Fonçage des puits de mine par la méthode de congélation de M. Pötsch : L. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 22 février 1886 : Stanislas Meunier. — Une pompe à incendie au dix-septième siècle : A. Storck. — Supplément : Boite aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

BOURSE. — Cours du 6 mars.

3 0/0	82 25
3 0/0 amortissable (ancien).....	84 25
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	107 80
4 1/2 0/0 1883.....	109 65

Dernier cours du 5 mars.

Actions Orléans.....	1,371 00
Actions Lyon.....	1,261 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	317 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	326 00

C'est peine perdue que de vouloir convaincre un malade avec des paroles, il lui faut de faits et des preuves souvent l'exemple de personnes connues, qui se trouvaient dans le même cas et qui ont été guéries, peut seul le convaincre. Aucun médicament n'offre sous ce rapport autant de garanties que les Pilules suisses. Espont, Cantal, le 5 juin 1885. Je souffrais constamment de maux d'estomac ; depuis que j'ai employé vos Pilules suisses à Fr. 4,50, je suis parfaitement guérie, je remercie Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris et l'autorise à publier ma lettre. M^{me} Mossagnot, à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Nous engageons les Malades, souffrant de Goutte, Gravelle, Rhumatismes et Maladies en résultant, qui ont usé en vain de tous les remèdes, à essayer le **Poudre Saint-Aubin**, à l'Asparagine (ext. de Pointes d'asperges), qui a guéri de milliers de malades. (Preuves offertes). Franco, la boîte 4 francs, double boîte 6 francs. — Saint-Aubin, pharmacien chimique, à Reims.

La Créosote. — Tous les dentistes se réjouissent, en effet, on use à l'heure actuelle et on abuse de la créosote pour les Bronchites, sous forme de vin créosoté ou d'huile de foie de morue ou de capsules créosotées. Or, on sait que la Créosote fait tomber les dents en morceaux. Nous conseillons d'employer de préférence pour les Rhumes, les Bronchites et les Catarrhes, les **Dragées Russes** ; le seul remède reconnu jusqu'ici héroïque et entièrement inoffensif. Adresser 1 fr. 50 à M. le Directeur de la *Pharmacie Continentale*, à Paris, pour recevoir franco un flacon de Dragées Russes.

DONNEZ DU FER à votre enfant. — ditait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant ? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.
 Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Fories, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r D'OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. c

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 60,000 Obligations 500 francs 5 0/0
 des chemins de fer des
ASTURIES, GALICE ET LÉON
 (3^e hypothèque)
 Le service des intérêts et de l'amortissement
EST GARANTIE par le

NORD DE L'ESPAGNE
 Intérêt annuel : 15 francs nets d'impôts
 Payable les 1^{er} avril et 1^{er} octobre
 Remboursement à 500 francs en 72 ans 1/2 par tirages semestriels (premier remboursement en octobre 1887)
Prix d'Émission : 306 fr. 25 c.
 (jouissance 1^{er} avril 1887)

En souscrivant.....	40 »
A la répartition.....	100 »
Du 15 au 20 avril 1886.....	100 »
Du 15 au 20 mai 1886.....	65 25

Faculté d'anticipation à 5 0/0 306 25
 On ne paie que 505 fr. EN SE LIBÉRANT À LA RÉPARTITION
 En tenant compte de la prime de remboursement, le placement ressort à plus de 5 % NETS D'IMPÔTS.
On souscrit, à Paris, Jeudi 11 mars
 et dès à présent par correspondance
 Compagnie du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire.
 Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
 Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
 Société de Dépôts et de Comptes Courants, 2, place de l'Opéra.
 Société Générale, 54, rue de Provence, et bureaux de quartier.
 Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens et bureaux de quartier.
La Cote de la Bourse sera demandée

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?
 Prenez les **Pastilles BRACHAT**, à la Sève de pin, au *Lactucarium* et à la *Codéine*. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.
 La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Loyteux, Bordeaux.
 Demander les **Pastilles BRACHAT** dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIERE
DU BARRY, de Londres.
 Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculement, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre ; M. le docteur professeur Dédé ; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.
 Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25 ; 1/2 kilo, 4 fr. ; 1 kilo, 7 fr. ; 2 kilos, 12 fr. ; 4 kilos, 24 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

HUITRES
 On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 50 huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires.
 Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

Contre le **PHYLLOXERA**
Sulfure de Carbone.
Sulfocarbonate de Potassium.
 FABRICATION ET VENTE :
USINES DE L'ALBA
 à BERGERAC (DORDOGNE)

PÉPINIÈRES SÉQUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque 6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à. 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à. 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à. 80 fr.
Riparias en boutures, à. . . . 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénelon, n° 12.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

ASTHME

CIGARETTES de GRIMAUT & C^{ie}

ou CANNABIS INDOCA

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. — Paris, Pharm. 1, rue Bourdaloue.

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAUT & C^{ie}, Ph^{ie}, à Paris

Plus actif que le sirop antiscorbucique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la toux et mollesse des chairs, guérit les gourmes, catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.

Dépôt à Paris, Pharm. 1, Rue Bourdaloue

PHÉNIQUE de VIAL

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les **Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.**

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SIROP D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 78 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des colonies de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

à un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES 5 liv. et 5 cartes

PARIS 13, Rue Lafayette

A. LEVY & C^{ie} Editeurs

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Dorembour, professeur à l'École des langues orientales; F. de Mély, directeur de l'École des langues orientales; G. de Selve, directeur de l'École des langues orientales; G. A. Laisant, député de la Seine; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Merion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Traublot, ingénieur des constructions navales; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Chaque volume broché 25 francs

Payables à raison de 10 francs par mois

Huile Souveraine

Pour se préserver des diverses FIÈVRES, des MALADIES ÉPIDÉMIQUES et des ATTAQUES DE NERFS, CONVULSIONS chez les enfants, etc., etc.

Prix : 1 franc.

S'adresser :

rue de la Banque, au CAFÉ FRANÇAIS (Près de la nouvelle Gare, à Cahors).

De nombreux certificats attestent l'efficacité de l'Huile Souveraine, de M^{me} Martel.

PÉPINIÈRE RURALE

Cahors 1888, Médaille d'Or



La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉÉE EN 1878, PAR M. BRU,

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIX-COURANT 1885-1886

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.			VIGNES AMÉRICAINES.				
			BOUTURES		RACINÉS		
	le c.	le m.	le c.	le m.	le c.	le m.	
Alicante Henri Bouschet	40	350	Riparia Portalis au gloire de Montpellier	41	35r	42r	100
Auxerois à côte verte	40	350	Riparia tomenteux	3	32	41	100
Mauzet noir	35	325	Riparia Fabre (grande feuille)	3	32	3	80
Cinsaut ou Panse noir	35	325	Riparia Fabre (2 ^e choix)	4	35	7	60
Petit Bouschet	40	350	Solonia	4	35		
Chassela Doré	40	350	York Madeira	4	35		
Chaloché ou folle Blanche	40	350	Viola	40	100		
Chairette à gros grains	40	350	Ropestris (large feuille)	3	35		
Sémillon Blanc	40	350	Taylor	3	35		
BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES			Herbement le meilleur des producteurs directs pour le Lot				
pour greffer à 0 ^m 50 ^c de long.			Cunningham				
Alicante Henri Bouschet	3	25	Jacquez à gros grain	3	25	12	100
Vérou ou Auxerois à côte verte	3	25	Neoh	6	50		
Merlot et Cabernet Sauvignon	3	25					

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

Méfiez-vous des personnes qui se disent représentants de M. Bru. M. Bru n'a point de représentants à Cahors.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, (pharmacie centrale) à Cahors.

Gravelle • Goutte • Rhumatismes

GUÉRISON PROMPTE ET ASSURÉE PAR LA

POUDRE SAINT-AUBIN (Extrait de Pointes d'Asperges)

Recommandée par les Célébrités médicales et n'offrant aucun danger de répercussion sur les organes essentiels. Nous offrons des preuves aux personnes qui le désirent.

Prix (franco) : 4 fr. la Boîte et 6 fr. la double boîte. — S'adr. à M. SAINT-AUBIN, Ph^{ie} Chimiste à REIMS.